

Désignation de l'entreprise : EURL ASGC SECURITE PRIVEE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 12 ROUTE DE CORBEIL 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS			Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 44954869200051			Néant ☐ *					
			Exercice N, clos le, 31122025					
			N-1 31122024					
			Brut 1					
			Amortissements, provisions 2					
			Net 3					
			Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	81 625	81 625		
		Fonds commercial	AH	AI	7 000	7 000		
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK	5 000	5 000		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	11 704	1 227		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	99 942	47 681		
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW	52 261	26 877		
		Participations	CS	CT				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
Prêts		BF	BG	500	7 550			
Autres immobilisations financières *		BH	BI	111 913	111 913			
TOTAL (II)			BJ	BK	317 684	141 011	176 674	159 567
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	226 342	809		
		Autres créances (3)	BZ	CA	225 534	913 684		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	389 098	396 706		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	2 000	2 000			
Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI	555 005	589 003			
TOTAL (III)		CJ	CK	14 166	31 076			
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW	CK	1 186 611	809			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM		1 185 802	1 932 469			
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	1 504 295	141 819			
		IB		1 362 476	2 092 037			
Renvois : (1) Dont droit au bail: 5 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 500		(3) Part à plus d'un an : CR				
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :				
				Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		EURL ASGC SECURITE PRIVEE		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :37.730.....)	DA	37 730		37 730
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 773		3 773
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	99 836		244 948
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(420 835)		(145 112)
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	(279 496)		141 339
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	300		300
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	300		300
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 719		1 655
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Instruments financiers à terme	D1			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	147 512		306 633
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 443 974		1 641 649
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	47 468		461
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 641 673		1 950 398
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 362 476		2 092 037
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 641 673		1 950 398
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 719		1 655	

Désignation de l'entreprise **EURL ASGC SECURITE PRIVEE**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	95 601	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com- posants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com- posants	M3		KS	93 708	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	14 210	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	74 022	KZ		LA	60 290	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	62 341	LC		LD	2 632	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	244 281	LO		LP	62 922		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	119 463	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	119 463	LR		LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	459 345	ØH		ØJ	62 922	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV	1 976	LW	93 625	1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	82 004	MK	11 704	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	1 371	MN	12 838	MO			
		Matériel de transport	IV		MP	70 861	MQ	63 451	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	41 321	MT	23 652	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	195 557	NH	111 646	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	7 050	2F	112 413	2G				
TOTAL IV		I3		NJ	7 050	NK	112 413	2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	204 583	ØL	317 684	ØM		

Exercice N clos le : 31 12 2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL ASGC SECURITE PRIVEE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : EURL ASGC SECURITE PRIVEE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	83 601	PF		PG	1 976	PH	81 625	
TOTAL I			RK	83 601	RM		RN	1 976	RO	81 625	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	92 481	QA	1 227	QB	82 004	QC	11 704	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	7 091	QE	1 284	QF	1 371	QG	7 004	
	Matériel de transport		QH	54 264	QI	28 545	QJ	63 583	QK	19 225	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	62 341	QM	432	QN	41 321	QO	21 452	
corporelles	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL II		QU	216 177	QV	31 488	QW	188 280	QX	59 385	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	299 778	ØP	31 488	ØQ	190 255	ØR	141 011	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL ASGC SECURITE PRIVEE							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	300	4B		4C		4D	300
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	300	TV		TW		TX	300
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	809	6U		6V		6W	809
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	809	TY		TZ		UA	809
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	1 109	UB		UC		UD	1 109
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF					
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL ASGC SECURITE PRIVEE										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	500	UR	500	US			
	Autres immobilisations financières			UT	111 913	UV		UW	111 913		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	970		970				
	Autres créances clients			UX	225 372		225 372				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * ☐ UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	12 684		12 684				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	23 310		23 310				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	300 104		300 104				
	Groupe et associés (2)			VC	50 000		50 000				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	3 000		3 000				
	Charges constatées d'avance			VS	14 166		14 166				
	TOTAUX			VT	742 020	VU	630 106	VV	111 913		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD	22 000						
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	29 050						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	2 719		2 719					
	à plus d' 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	147 512		147 512						
Personnel et comptes rattachés		8C	684 875		684 875						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	387 210		387 210						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	317 539		317 539					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	54 349		54 349					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	47 468		47 468						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 641 673	VZ	1 641 673						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.											

A.S.G.C SECURITE PRIVEE

**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 37.730 euros**

**Siège social :
12 route de Corbeil – 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS**

RCS EVRY 449 548 692

**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2026**

L'An Deux Mille Vingt Six,
Le trente juin, à onze heures,

La société AIR & PORT SERVICES, associée unique de la société A.S.G.C. SECURITE PRIVEE est présente, au siège social, pour statuer sur convocation du Gérant.

Monsieur Hervé VANDERBECQ, Commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué et est présent.

Monsieur Fabrice TIPHINEAUD préside la séance en sa qualité de Gérant.

Monsieur Romuald MONTARDY assiste également à la réunion.

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

En sa qualité de Gérant, Fabrice TIPHINEAUD a établi et arrêté les comptes (l'inventaire, le bilan et le compte de résultat) de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'ASSOCIEE UNIQUE A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de gestion du Gérant et du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Examen du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes annuels de cet exercice et affectation des résultats,
- Décisions à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce,
- Changement de Gérant,

MR

- Questions diverses et pouvoirs.

Puis, l'associée unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu le rapport du Gérant et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 dans leur ensemble, à savoir le bilan, le compte de résultat, l'annexe aux comptes et l'inventaire, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes faisant ressortir une perte de (420.835) euros.

L'associée unique approuve aussi la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen des comptes et rapports présentés.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique déclare approuver le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

TROISIEME DECISION

L'associée unique, décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à (420.835) euros intégralement au poste du Report à Nouveau.

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 ET MOUVEMENTS COMPTABLES

POSTES COMPTABLES	SOLDE AVANT AFFECTATION	AFFECTATION DU RESULTAT 2025	SOLDE APRES AFFECTATION
Report à Nouveau	0 €	(420.835) €	(420.835) €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des 3 derniers exercices.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique délibérant par application de l'article L 223-42 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société ressortent à un montant négatif de (279.496) euros et sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide la poursuite de l'activité de la Société.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur Fabrice TIPHINEAUD de ses fonctions de Gérant.

En remplacement de Monsieur Fabrice TIPHINEAUD, l'associée unique décide de nommer en qualité de nouveau Gérant à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

MR

Monsieur Romuald MONTARDY, né le 13 août 1965 à TREGUIER (22), de nationalité française, demeurant 266 B Chemin de Gayassu 83570 CORRENS.

Ce dernier déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et qu'il n'existe aucun empêchement ni incompatibilité à l'exercice desdites fonctions.

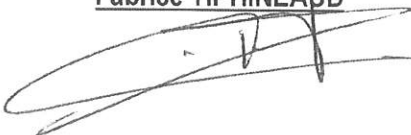
SIXIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal aux fins d'effectuer les formalités de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le Gérant et l'Associée unique.

Fabrice TIPHINEAUD



AIR & PORT SERVICES

Romuald MONTARDY

« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »

Bon pour acceptation des fonctions
de gérant.

